

# Algérie Télécom lancera «incessamment» l'offre ADSL à 20 Mo/s



Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Vot re q u o t i d i e n n a t i o n a l

Onzième année - N° 3792 - Jeudi 11 février 2016 - Prix : 10 DA

## Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens alerte sur les dangers

## Des médicaments «douteux» sur le marché

Page 2

Commerce illicite

# Plus de 200 marchés informels font leur retour

Page 2

## Un conseil d'ami pour les 19-4

Par Mohamed Habili

**L**ouisa Hanoune a-t-elle réussi à faire faux bond à l'épée de Damoclès qui menaçait de s'abattre sur elle, sous la forme désormais classique d'un "redressement" interne, en se fendant au moins de deux gestes de repentance à l'adresse du pouvoir, dont elle pense, peut-être à juste titre, qu'il est derrière ses difficultés actuelles? Après tout le mal qu'elle a dit sur la révision constitutionnelle, le moins que l'on s'attendait d'elle et de son parti, ou plus exactement de ce qui en reste, c'est qu'ils fassent comme le reste de l'opposition, qui a décidé de boycotter la session parlementaire consacrée à son adoption? Eh bien, non seulement elle a fait acte de présence, elle qui ne mettait jamais le pied à l'APN, mais elle s'est gardée de voter contre la révision. Elle s'est contentée de s'abstenir. Au point où elle en était, elle n'aurait que médiocrement étonné son monde si elle s'était carrément alignée sur la majorité présidentielle, en y allant d'un oui sans bavure. Il faut dire à sa décharge qu'elle n'avait pas le choix : ou elle se repentait, ou c'en était fait pour son groupe à l'APN, qui passerait corps et bien dans celui de ses redresseurs, qui sûrement étaient en embuscade. Or sa volte-face, son repli tactique si l'on veut être charitable, ne s'arrête pas là. Avant d'assister au vote au Parlement, elle s'est fait remplacer à une réunion des 19-4 dont jusque-là elle avait semblé, avec Khalida Toumi à ses heures, la force motrice et la porte-parole. Celui qui l'a remplacé n'a donné aucune explication à son absence.

Suite en page 3

Chantier des lois issues de la révision constitutionnelle

# Une grande charge attend le Parlement



Ph &gt; D. R.

Une fois la loi portant révision de la Constitution devenue effective après sa promulgation par le Président Bouteflika et sa publication au Journal officiel, un grand champ politique s'ouvrira au niveau du Parlement avec l'amendement de plusieurs lois afin de se conformer aux nouvelles dispositions du texte fondamental de la République. Page 3

Pénétrante de Tizi Ouzou à l'autoroute Est-Ouest

## 18% d'avancement après... 23 mois du lancement du chantier

Page 4

Cinémathèque algérienne

## Une affiche internationale variée pour février

Page 13

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens alerte sur les dangers

# Des médicaments «douteux» sur le marché

«Des produits pharmaceutiques supposés ne pas exister sur le marché sont importés illégalement par des réseaux mafieux. Ils sont revendus à travers des distributeurs en parapharmacie et se retrouvent dans certaines pharmacies à travers l'ensemble du territoire national».

Par Meriem Benchaouia

Les faux médicaments circulent librement en Algérie. Ces dernières années, on enregistre une augmentation des importations illégales de médicaments falsifiés. Les contrefaçons de médicaments représentent un sérieux danger pour la santé. Il en va non seulement de la sécurité, mais aussi, dans le pire des cas, de la vie des patients. En effet, les effets délétères de médicaments à la composition incertaine et souvent dangereuse peuvent générer des catastrophes sanitaires graves et favoriser l'apparition de résistances aux différents agents anti-infectieux. La volonté politique et les moyens mis à la disposition des autorités doivent être à la hauteur du risque que représente la contrefaçon pour la santé publique. La mobilisation pour vaincre ce fléau, doit être aussi

forte que celle pour lutter contre toutes les endémies. Préoccupé, le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, le D' Lotfi Benbahmed alerte sur l'ampleur du fléau. Selon lui, des réseaux «mafieux», versent dans l'importation frauduleuse de médicaments, n'ayant généralement «aucune utilité thérapeutique», agissent actuellement en Algérie. «Des produits pharmaceutiques supposés ne pas exister sur le marché sont importés illégalement par des réseaux mafieux. Ils sont revendus à travers des distributeurs en parapharmacie et se retrouvent dans certaines pharmacies à travers l'ensemble du territoire national», a-t-il affirmé sur les ondes de la Radio nationale. L'invité a signalé que cette activité informelle, pouvant avoir de «graves conséquences» sur la santé des malades, est entretenue avec la complicité de pharmaciens indelicats. Une quinzaine à une vingtaine de remèdes feraient, selon lui, l'objet de ce commerce dans lequel, affirme-t-il, des médecins seraient également impliqués, parce que les prescrivants. Des inspections «commencent à être diligentées sur le terrain pour faire le constat des infractions et des sanctions très lourdes seront prises à l'égard des contrevenants», a-t-il souligné, rappelant que la législation en vigueur prévoit des sanctions allant de 2 à 5



ans de prison et des amendes oscillant de 5 à 10 millions de dinars. S'exprimant à propos du marché du médicament dans le pays, qu'il estime à 2,8 milliards de dollars/an, l'intervenant signale que 45% de la production sont réalisés localement, relevant, toutefois, que certains industriels ont tendance à fabriquer les mêmes traitements. Pour le D' Benbahmed, il devient impératif de donner corps à un Plan national de production du médica-

ment, intégrant les divers aspects de formation, d'élaboration des traitements et leur fabrication, pouvant servir de levier de croissance économique. Assurant que la nomenclature des médicaments répond présentement aux besoins thérapeutiques exprimés, l'invité contredit, d'autre part, la présence de pénurie, assurant qu'il s'agit en réalité de plus de ruptures momentanées. Il dénonce, par ailleurs, la prolifération

d'«herboristeries», transformées, dit-il, en véritables officines pharmaceutiques et dont les articles ne sont pas contrôlés, parce qu'assimilés à des «produits alimentaires». Cela fait des mois, rappelle-t-il, que l'on a demandé qu'il soit mis fin à leurs activités, «dangereuses pour la santé publique». Le procureur de la République a été saisi pour exercice illégal de la pharmacie, «mais rien n'a encore été entrepris», regrette-t-il. M. B.

## Les activités maritimes de loisirs encadrées Bientôt des bateaux-restaurants sur le littoral

LES SERVICES de la marine marchande se penchent actuellement sur l'élaboration d'un dispositif réglementaire pour encadrer toutes les activités maritimes de loisirs, a indiqué, hier à Oran, Abdelkrim Rezal, chargé d'études au ministère des Transports.

Interrogé en marge d'une réunion de travail portant sur l'état d'avancement de la ligne maritime Oran-Ain El Turck, M. Rezal a précisé qu'un groupe de travail, constitué des services de la marine marchande et des différents départements ministériels concernés, a entamé la mise en place d'un dispositif réglementaire à même d'encadrer les activités maritimes de loisirs tels que les bateaux-restaurants, les jet-ski, les balades en mer et la pêche récréative.

Il n'a, toutefois, pas donné de détails quant au lancement des premiers projets de ce type, précisant seulement que les projets-pilotes verront le jour dans les prochains mois, relevant qu'il s'agirait fort probablement des bateaux-restaurants. Les premiers projets seront lancés d'abord à Alger avant que l'expérience ne soit élargie aux autres wilayas du littoral, a-t-il dit.

Plusieurs investisseurs ont déjà manifesté leur intérêt et leur volonté d'investir dans ce genre de projets touristiques, a affirmé M. Rezal, ajoutant que ces investisseurs sont restés en attente en raison de l'absence d'un dispositif réglementaire. K. O.

## Commerce illicite

### Plus de 200 marchés informels font leur retour

Selon un responsable au ministère du Commerce «plus de 200 marchés informels ont fait leur réapparition à travers le territoire national en 2015, dont environ la moitié à Alger et à Oran, alors que la réalisation des marchés autorisés marque le pas».

Le phénomène des marchés informel fait sa réapparition. Selon un responsable au ministère du Commerce, l'Algérie qui tente depuis un moment de lutter contre ces marchés informels, en réalisant des marchés autorisés à travers le territoire national, a enregistré la réapparition de plus de 200 de ces marchés en 2015. La ville d'Alger ainsi que la ville d'Oran contiennent la moitié de ces nouveaux marchés informels. En effet, précise un responsable de la direction générale de la régulation et de l'organisation des activités au ministère, avec 65 marchés informels ressurgis, Alger vient en tête du classement, suivie de la wilaya d'Oran à 32 marchés illicites, de Relizane 15, de Bouira 14 et de Tébessa 13. En août 2012, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, en collaboration avec celui du Commerce, avaient entamé une large opération de suppression de ces marchés à l'origine du manque à gagner fiscal considérable. Mais en raison des retards enregistrés dans la réalisation des structures prévues par le programme public arrêté pour mettre fin à ces marchés illicites, cette opération connaît un certain «ralentissement» qui risque de perdurer après le gel d'une centaine de projets de marchés couverts dont la réalisation n'a pas été entamée pour des raisons financières. Avant 2012, le développement du commerce informel s'était accéléré en raison notamment du



déficit enregistré dans les structures formelles dont le nombre était de 1 500 marchés. Pour la résorption du commerce informel, une enveloppe globale de 14 milliards de DA avait été mobilisée depuis le lancement de l'opération depuis plus de trois années. Cette allocation, destinée à la mise en place d'espaces commerciaux réglementés au niveau des collectivités locales, a été répartie entre les services du ministère du Commerce à hauteur de dix milliards de DA et ceux de l'Intérieur pour quatre milliards de DA pour la réalisation de 291 marchés couverts et de 768 marchés de proximité et autres infrastructures. Parallèlement, les autorités publiques ont mis en place un ensemble

de mesures et de dispositifs visant à inciter les opérateurs informels à s'insérer dans la sphère légale. Ces mesures portent notamment sur l'amélioration du climat des affaires pour favoriser la création des petites et moyennes entreprises et faciliter l'insertion des jeunes diplômés. Jusqu'à fin 2015, près de 73% des marchés informels existants ont été éradiqués, soit un millier de marchés sur les 1 368 sites recensés à l'échelle nationale. Durant la seule année 2015, au moins 127 marchés avaient été éradiqués. En outre, sur les 48 500 intervenants dans ces marchés illicites, 20 490 ont été réinsérés dans de nouveaux marchés de proximité autorisés.

Thinherine Khouchi

Chantier des lois issues de la révision constitutionnelle

# Une grande charge attend le Parlement

■ Une fois la loi portant révision de la Constitution devenue effective après sa promulgation par le Président Bouteflika et sa publication au Journal officiel, un grand champ politique s'ouvrira au niveau du Parlement avec l'amendement de plusieurs lois afin de se conformer aux nouvelles dispositions du texte fondamental de la République.

Par Nacera Chennafi

La session parlementaire de printemps est attendue pour le début de mois de mars prochain même si la nouvelle Constitution stipule dans son article 118 que le Parlement se réunira en une unique session tous les huit mois. Cependant, cette disposition ne sera pas appliquée aussitôt puisqu'un grand chantier législatif attend le Parlement.

La révision de la Constitution impose l'amendement de plusieurs lois, dont celles du code électoral, les partis, les associations, le code de procédure pénale, sans oublier la loi qui déterminera les fonctions interdites aux binationaux en application de l'article 51.

Dans ce contexte, le Front de libération nationale, qui salue l'adoption du texte à la majorité écrasante dimanche dernier, affirme, à travers un communiqué signé par son secrétaire général Amar Saadani, que désormais il reste l'application de ce nouveau texte fondamental de la République. A ce propos, le vieux parti a affirmé son engagement «à faire aboutir les textes de loi issus de cette révision constitutionnelle par ses représentants dans les deux chambres du Parlement, avec l'efficacité et la sérieux requis». «L'adoption de ce document à la majorité écrasante est la consécration de l'Etat de droit» et «constitue un nouvel exploit à l'actif du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, que l'histoire retiendra», ajoute le FLN. Par ailleurs, la direction du FLN défend le bilan du Président Bouteflika, soulignant «les réalisations importantes accomplies sous sa direction», avant d'ajouter



PH/D. R.

que «ces acquis ont été rendus possibles grâce à la clairvoyance du Président Bouteflika». Enfin, le FLN se dit «mobilisé derrière le Président Bouteflika pour la concrétisation de ses initiatives visant à hisser l'Algérie au rang des nations développées». Parmi les dispositions qui nécessitent des textes d'application, il y a l'officialisation de tamazight, puisque la création de l'académie algérienne de la langue amazighe doit passer par une loi organique qui déterminera son statut, sa composante et sa mission. Dimanche dernier à l'issue de l'adoption de la nouvelle Constitution, le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a affirmé que «l'introduction, pour la première fois, du principe des juridictions à plusieurs degrés dans la nouvelle Constitution nécessitait une révision du code de procédure pénale, notamment dans son volet relatif au tribunal criminel qui édicte des peines de pre-

mière instance pouvant faire l'objet d'un pourvoi en cassation devant la Cour suprême». L'article 51 qui instaure la nationalité exclusive aux hauts fonctionnaires de l'Etat en déterminant la nature de ces fonctions nécessitera une loi qui déterminera ces fonctions. A ce propos, le FLN qui s'est prononcé sur cet article tout en adoptant la nouvelle Constitution est très attendu dans ce chantier et dans le passé il y a toujours eu une complicité entre le FLN et le RND pour faire passer des lois. Cette fois, il pourrait y avoir des divergences puisque le parti d'Ahmed Ouyahia soutient ledit article.

La loi électorale amendée en 2012 sera de nouveau révisée pour se conformer aux nouvelles dispositions de la Constitution. Parmi celles-ci, «la nationalité algérienne d'origine et exclusive pour les candidats à la présidentielle et l'obligation faite aux candidats de résider 10 ans sur le sol

national avant les élections». L'application des articles 170 bis de la Constitution et 170 ter qui instituent une haute instance indépendante de surveillance des élections doit être intégrée dans le code électoral. Pour ce qui est de la loi sur les partis politiques, il est attendu l'intégration de la disposition contenue dans l'article 42 bis de la Constitution portant sur «la liberté d'opinion, d'expression et de réunion». Il est vrai que la télévision publike a tenté d'entamer cette disposition en invitant sur ses plateaux l'opposition pour s'exprimer sur la Constitution, certains craignent que celle-ci ne se limite à une conjoncture. Il y a aussi la disposition portant interdiction de nomadisme politique au Parlement et autres nouveautés qui nécessiteront des lois d'application notamment dans le domaine économique.

N. C.

Internet

## Algérie Télécom lancera «incessamment» l'offre ADSL à 20 Mo/s

Algérie Télécom compte lancer «incessamment» l'offre ADSL (internet haut débit fixe) à 20 Megaoctets/s, a annoncé hier à Alger le P-dg d'Algérie Télécom, Azouaou Mehmel. «L'internet haut débit fixe, actuellement limité à 8 Mo/s, sera augmenté incessamment à 20 Mo/s pour l'ensemble des clients d'AT», a déclaré M. Mehmel qui était l'invité des débats du Forum des chefs d'entreprise (FCE). Il a indiqué également que la bande passante internationale vient de dépasser les 500 Gigabits, ajoutant que son entreprise prévoit à terme d'élever cette bande passante à 1 Terabit. M. Mehmel a précisé, toutefois, que son entreprise «ne compte pas augmenter les tarifs de l'internet». «Algérie Télécom est, aujourd'hui, dans une situation équilibrée économiquement et c'est pour cette raison que les tarifs internet en vigueur demeureront tels quels», a-t-il affirmé, faisant savoir qu'AT compte investir «plus de 40 milliards de DA pour l'année 2016». Concernant la stratégie d'AT pour faire face aux conséquences de la chute des prix du pétrole, il a expliqué que son entreprise, dans le souci de poursuivre sa cadence d'investissement, «va recourir à des finance-

ments externes». «AT va recourir à des prêts bancaires pour réaliser les projets inscrits dans son plan d'action en raison de la dépréciation de la valeur du dinar», annonçant la concrétisation prochaine d'un financement externe avec un groupement de banques.

### Projets de production de la fibre optique en Algérie

L'Algérie compte se lancer prochainement dans la production de fibre optique, a déclaré le P-dg d'Algérie Télécom. «Algérie Télécom est en discussion avec des groupes industriels nationaux pour la production locale de la fibre optique et des accessoires que l'entreprise importe depuis l'étranger», a indiqué M. Mehmel, précisant que l'entreprise qu'il dirige engagera «bientôt» des partenariats avec ces groupements industriels pour la production de fibre optique. Il a fait remarquer que le besoin de l'Algérie en cette matière (fibre optique) est «très important», notamment pour le câblage domestique. M. Mehmel a fait état aussi de l'existence de projets de fabrication locale d'équipements de connexion comme les terminaux, les



modems et certains accessoires. «L'Algérie est un marché extrêmement porteur qui ambitionne de se déployer dans l'international», a-t-il ajouté.

Salem Y./APS

LA QUESTION DU JOUR

## Un conseil d'ami pour les 19-4

suite de la page Une

Il n'a même pas dit qu'elle était physiquement indisposée. Mais tous les présents auront compris de quoi il retournait précisément. Louisa Hanoune en fait leur annonçait que la plaisanterie avait assez duré, qu'elle les plaquait, que désormais elle avait d'autres chats à fouetter. Comme eux-mêmes ne sont pas tout à fait des dupes, ils se sont saisis de l'occasion pour la compromettre au maximum, du moment qu'elle n'annonçait pas son retrait, en y allant au bazooka contre la «mafia» au pouvoir. Si après cela elle parvenait quand même à arranger ses affaires internes, ce n'est pas à eux qu'il faudrait le reprocher. Reste qu'elle n'en a peut-être pas fini avec eux. Les gens traités avec désinvolture, comme un moyen et non comme une fin, comme le prescrit la fameuse règle de la Morale, la raison pratique comme l'appelait Kant, ont tendance à se venger. On pourrait peut-être leur suggérer de faire quelque chose pour saboter la repentance de Louisa Hanoune, en la convoquant par exemple à une nouvelle réunion de leur groupe. Au point où ils en sont, ils n'ont plus rien à perdre. On s'est moqué d'eux, on s'est servi d'eux, de leur réputation, de leur renommée, de leur titre de personnalité nationale, qui vaut de l'or, pour les larguer ensuite comme des gens sans importance collective. Certains d'entre eux étaient dans les meilleurs termes avec le président de la République. Peut-être lui-même les comptait-il au nombre de ses amis. Cette bonne entente, ce respect mutuel n'est plus qu'un souvenir. C'est la moindre des choses pour eux de faire revenir Louisa Hanoune dans leur giron et de faire en sorte de lui couper la retraite, en sanctionnant par exemple leur réunion par une déclaration plus désobligeante encore pour le pouvoir que la dernière, si du moins leur créativité dans cette veine ne s'est pas épuisée, pour l'avoir trop exploitée. Encore que l'essentielle ne soit pas dans le texte, mais dans le fait que Louisa Hanoune y appose sa signature, dans l'espoir que la grâce qu'elle demande par la bande lui soit refusée en dernier recours. Autrement ils risquent fort de ne plus être les 19-4 mais les 19-5. A supposer bien sûr qu'ils puissent se tenir sur leurs pieds et avancer sans leur locomotive.

M. H.

Pénétrante de Tizi Ouzou à l'autoroute Est-Ouest

# 18% d'avancement après... 23 mois du lancement du chantier

■ Constatant l'énorme retard qu'accuse ce projet pour différentes raisons, notamment le peu de moyens matériels et humains mobilisés pour le chantier, le wali de Tizi Ouzou a sommé les entreprises turques (Ozgun et Nuro) et algérienne l'ENGOA de livrer les 10 premiers km de la pénétrante avant juillet prochain.

Par Hamid Messir

**L**e taux d'avancement du projet de liaison de la ville de Tizi Ouzou à l'autoroute Est-Ouest n'a atteint, 23 mois après son lancement, que 18% alors que sa livraison contractuelle est prévue pour mars 2017.

Cet état des lieux de cette

importante liaison autoroutière sur une distance de 48 km dont 12 km dans la wilaya de Bouïra a été dévoilé, hier, à l'occasion d'une visite dudit chantier effectuée par une commission du ministère des Travaux publics conduite par l'inspecteur général du même département accompagné du wali et du président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Constatant l'énorme retard qu'accuse ce projet pour différentes raisons, notamment le peu de moyens matériels et humains mobilisés pour le chantier, le wali de Tizi Ouzou a sommé les entreprises turques (Ozgun et Nuro) et algérienne l'ENGOA de livrer les 10 premiers km de la pénétrante depuis la RN12 à hauteur d'Oued Sebte (commune de Draa Ben Khedda) jusqu'à la RN25 à hauteur du lieu-dit la casse d'Oued Ksari avant juillet prochain pour décongestionner le trafic routier de la ville de Tizi Ouzou ainsi que soulager les usagers venant du sud de la wilaya des bouchons monstres qui se forment sur la RN 25,



Ph/DR

notamment à hauteur de la casse d'Oued Ksari.

Nous apprenons que le projet, qui consiste aussi en la réalisation de 21 viaducs et 7 échangeurs, est confronté à de nombreuses contraintes en attente d'être levées.

Ces dernières se constituent d'habitats, de cimetières, de

réseaux électriques et de gaz, de réseaux téléphoniques, de conduites d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Ces habitations et installations devraient être déplacées de l'emprise du projet.

Il est à noter que la pénétrante autoroutière, qui permettra aussi à la RN 25 reliant Tizi Ouzou à

Bouïra via Drâa El Mizan deviendra une autoroute de deux fois trois voies, devrait coûter une bagatelle de 50 milliards de dinars. C'est le projet le plus important dont la wilaya de Tizi Ouzou a bénéficié dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014 après le stade de 50 000 places. **H. M.**

Session 2016

## Le gouvernement approuve les dates des examens scolaires

**LE MINISTÈRE** de l'Education nationale a annoncé mercredi dans un communiqué que le gouvernement a approuvé les dates proposées par la commission mixte (ministère et partenaires sociaux) pour la tenue des examens scolaires nationaux. «Le ministère de l'Education nationale annonce que le gouvernement a approuvé les dates des examens scolaires nationaux pour la session 2016 suivant le calendrier proposé par la commission mixte», est-il indiqué dans le communiqué. Ainsi la date de l'examen de fin de cycle primaire est fixée pour le dimanche 22 mai et celle du Brevet d'enseignement moyen (BEM) du 24 au 26 mai, précise la même source ajoutant que les épreuves du baccalauréat auront lieu entre le 29 mai et le 2 juin 2016.

Blida

## Trois morts et deux blessés dans un accident de la route

Trois personnes ont péri et deux autres ont été grièvement blessées dans un accident de la route survenu, mardi en fin de soirée, à Blida, a-t-on appris, mercredi, auprès des services de la Protection civile. L'accident a eu lieu sur le tronçon de la route nationale RN04 reliant les communes de Oued Alleug à Boufarik, lorsqu'un véhicule touristique a dérapé et s'est renversé, ce qui a causé le décès, sur le coup, de trois personnes et de graves blessures à deux autres se trouvant à bord, a-t-on ajouté de même source. Les défunts des victimes ont été transférées à la morgue de l'hôpital Frantz-Fanon (Blida), où ont été transférés également les deux blessés pour bénéficier des soins nécessaires, a-t-on encore indiqué. **R. N.**

Transfert illicite de capitaux

## 125 dossiers transmis à la justice en dix ans

**T**outes les déclarations de soupçons émanent, quasiment, des banques tandis que les autres professions non financières demeurent insignifiantes.

La Cellule de traitement du renseignement financier (Ctrf), spécialisée dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a transmis 125 affaires à la justice depuis son entrée en activité en 2005 jusqu'à ce jour, selon cet organisme spécialisé. Ces affaires se rapportent, pour la plupart, aux soupçons d'infractions à la législation des changes et au mouvement de capitaux vers ou de l'étranger, notamment le transfert illicite de capitaux, précise cette cellule. Le secteur bancaire occupe le premier rang en matière de fourniture du renseignement financier. L'ensemble des informations reçues sont enregistrées dans la base de données de la CTRF, analysées, traitées et donnent lieu à une pré-enquête par la cellule, à travers des correspondances adressées

dans le cadre de l'échange d'informations aux institutions nationales et éventuellement étrangères concernées.

«La grande majorité de ces dossiers provient des déclarations de soupçons adressées par les banques à la CTRF, tandis que le reste émane des Douanes et de la Banque d'Algérie, sachant que cette cellule, placée auprès du ministère des Finances, n'est pas habilitée à procéder par auto-saisine», indique la même source.

Jusqu'à 2011, seulement trois affaires de blanchiment avaient été transmises à la justice par la CTRF même si le nombre des déclarations de soupçons envoyées à cet organisme avait atteint 3 188 entre 2007 et 2011 avec un «pic» enregistré en 2010 lorsque la Banque d'Algérie a entamé une large opération de contrôle au niveau des banques et établissements financiers.

Depuis, des mesures de vigilance et des procédures de contrôle édictées par la

Banque d'Algérie ainsi que la sensibilisation des banques pour une transmission sélective des déclarations à la CTRF, excluant toutes les opérations sans lien avec le blanchiment, ont fait baisser le nombre des déclarations de soupçon reçues par la cellule.

Mais en 2015, la CTRF a vu le nombre des déclarations de soupçon envoyées par les banques augmenter à 1 290 déclarations contre 661 déclarations en 2014 et 582 en 2013.

Cette augmentation du nombre des déclarations «ne signifie nullement que le nombre d'affaires de blanchiment d'argent a augmenté» en Algérie, tient à préciser la CTRF. Elle s'explique par «le souci de certaines institutions financières de se conformer strictement à l'obligation de vigilance alors que certaines affaires signalées n'ont aucun lien avec le blanchiment d'argent», commente la cellule.

Louiza A.R./APS

Constantine

## 7 000 familles relogées début juin

**P**as moins de 7 077 familles résidant dans des habitations précaires à Constantine seront relogées «début juin prochain», a indiqué mercredi le chef de daïra Mohamed Taleb. Les familles concernées par cette opération se répartissent sur 61 sites urbains dont 26 dans la vieille ville qui regroupe à elle seule 3 289 familles, a précisé ce responsable qui animait une conférence de presse. Le choix de la date (début juin 2016) «répond à un souhait des parents d'élèves qui ne voudraient pas

voir la scolarité de leurs enfants perturbée», a ajouté M. Taleb, précisant que les 7 077 familles rejoindront des appartements neufs réalisés dans les unités de voisinage (UV) n° 18 et 20 dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat précaire entamée au lendemain d'un recensement effectué en 2011. Les quartiers Belouizdad, Kitouni-Abdelmalek, Souika, la Casbah et les bidonvilles El Berda 1, 2 et 3 figurent parmi les sites de précarité concernés par cette opération, a également indiqué le chef de

daïra, affirmant que toutes les enquêtes confiées à une commission regroupant les services de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), de la société d'architecture et d'urbanisme (SAU) et de la daïra ont été «achevées». Par ailleurs, au cours du premier semestre de cette année, 3 000 logements publics locatifs (LPL) de type F3 seront également distribués dans le cadre des efforts visant à répondre à la demande sur l'habitat social, a fait savoir M. Taleb. L'année 2016 sera également

marquée par la distribution, durant le second semestre, d'un second quota de 2 920 unités LPL, selon le même responsable qui a indiqué que le taux d'avancement des travaux de ce dernier projet, en réalisation à Ali-Mendjeli, a atteint les 70 %.

Près de 121 000 dossiers de demandeurs de logements publics locatifs ont été enregistrés entre les années 2004 et 2015, selon les dernières statistiques établies par les services de la daïra de Constantine.

Hami G.

Transport aérien

# Nouveau décret exécutif sur les redevances aéronautiques

■ Un nouveau décret exécutif fixant les redevances aéronautiques, destinées à financer le fonctionnement d'un aéroport, et les modalités de leur répartition, a été publié au "Journal officiel" n°6.



Ph./D. R.

Par Yanis G.

Ce texte modifie certaines dispositions du décret exécutif de mai 2001 lequel englobe une dizaine de redevances dont celles d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers, les redevances

d'atterrissage des aéronefs, de leur stationnement, de leur parking et de survol des aéronefs. Ainsi, le nouveau décret a augmenté le montant de la redevance d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers fixé, désormais, à 500 DA (contre 172 DA précédemment), et ce, pour les passagers

à destination d'un aéroport algérien au départ des aéroports d'Alger, Constantine, Oran, Hassi Messaoud, In Amenas, Ghardaïa, Tamanrasset, Djanet, Tlemcen et Annaba. Au départ des autres aéroports nationaux, la redevance est fixée à 400 DA (contre 172 DA auparavant). Pour les passagers à destination

d'un aéroport étranger, la redevance, qui avait un tarif unique de 345 DA quel que soit l'aéroport national de départ, est fixée à 1 300 DA au départ de l'aéroport d'Alger et à 1 200 DA au départ des aéroports de Constantine, Oran, Hassi Messaoud, Béjaïa, Ghardaïa, Tamanrasset, Djanet, Tlemcen, Annaba, Chlef et Sétif, alors que pour les autres aéroports, cette redevance est de 900 DA. Les redevances d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers sont perçues au profit des entreprises de gestion des services aéroportuaires (EGSA) auprès de l'entreprise nationale d'exploitation de services aériens Air Algérie, les compagnies étrangères de transport aérien et par tout exploitant d'aéronefs. Quant aux tarifs des redevances d'atterrissage des aéronefs, de leur stationnement, de leur parking et de survol des aéronefs, ils sont restés inchangés. Le décret a modifié également la répartition des redevances de survol perçues par l'établissement national de navigation aérienne (ENNA) à son profit et à celui de l'Office national de la météorologie

Pétrole

## L'AIE écarte une remontée des prix à court terme

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a battu en brèche les espoirs d'une remontée des prix du brut à court terme, confirmant que le monde devrait rester submergé de pétrole face à une demande fragile. «Dans ces conditions, le risque de baisse à court terme s'est accentué», a estimé l'AIE dans son rapport mensuel de février, évoquant également un accroissement probable des stocks. Le bras énergétique de l'OCDE a démonté un par un les facteurs d'optimisme qui avaient permis aux cours du pétrole de reprendre un peu de couleur ces derniers jours, et de repasser au-dessus de la barre de 30 dollars le baril, après leur chute autour de 27 dollars en janvier, un point bas en près de 13 ans. Ainsi, a estimé l'agence basée à Paris, mieux vaut ne pas compter sur une baisse concertée de l'offre entre les principaux producteurs, membres ou non de

l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), pour voir les prix remonter. «La spéculation continue sur un accord entre l'Opep et les principaux producteurs non-Opep en vue de réduire la production n'est rien d'autre que de la spéculation», selon elle: «la probabilité d'une réduction concertée est très faible». Au contraire, l'Opep devrait continuer à pomper vigoureusement cette année. Iran, Irak et Arabie saoudite en tête, l'Organisation a extrait 32,63 millions de barils par jour (mbj) en janvier, ce qui représente une hausse de 280 000 barils par jour par rapport au mois précédent et de près de 1,7 mbj sur un an, détaille la même source. La production mondiale s'est toutefois repliée de 200 000 bj le mois dernier, à 96,5 mbj, affectée par la baisse de la production hors Opep, qui devrait décliner de 600 000 bj en 2016 à 57,1 mbj. Pour autant,

il est prématuré de tabler sur une reprise des cours du fait d'une forte chute de la production américaine de pétrole de schiste: «il se peut qu'elle continue encore à résister», a souligné l'AIE, qui représente les pays consommateurs du pétrole. Face à ce surplus d'offre, la croissance de la demande mondiale du pétrole va perdre en vigueur. Selon l'AIE, la consommation devrait croître de 1,2 mbj cette année à 95,6 mbj, en légère diminution par rapport aux 95,7 mbj anticipés dans son précédent rapport et notablement moins que la hausse de 1,6 mbj enregistrée en 2015. Elle pourrait être encore davantage mise sous pression par la morosité économique.

Souad L. / APS

Pays du Golfe

## La dette publique devrait doubler, selon un rapport

La dette publique des six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) devrait doubler et leurs avoirs baisser du tiers d'ici à 2020, a affirmé un rapport économique publié. Cumulant des déficits budgétaires de 160 milliards de dollars en 2015 et projetant un déficit de 159 milliards de dollars en 2016 en raison de la chute des prix du pétrole, ces pays vont s'endetter lourdement

ou puiser dans leurs réserves financières, selon ce rapport. Les six pays du CCG à savoir, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Emirats arabes unis, Oman, le Qatar et le Koweït, qui pompent ensemble quelque 18 millions de barils de pétrole par jour, ont dégagé des excédents budgétaires de 220 milliards de dollars. Elaboré par M.R. Raghu, chef des recherches au Kuwait Financial Centre (Merkez), ce

rapport estime que la dette des six pays devrait atteindre dans cinq ans 59% de leur produit intérieur brut (PIB) total, alors qu'elle n'était qu'à 30% fin 2015. Les réserves cumulées des six pays qui représentent 140% de leur PIB à 2 200 milliards de dollars fin 2015 devraient baisser, durant ces cinq années, à 100% du PIB, affirme le chercheur. Le pétrole assurait environ 80% des revenus de ces pays avant

la chute du prix du baril qui a perdu 75% de sa valeur depuis la mi-2014. «Le prix du baril peut rester bas longtemps», écrit le chercheur dans son rapport. La plupart des experts présentent un baril à 43 dollars en 2016 et à 55 dollars l'année suivante, ajoute M.R. Raghu. De tels niveaux ne permettent pas aux pays du Golfe d'équilibrer leurs budgets.

S.O./ agences

## Aidé, comme le yen et l'or, par l'aversion au risque L'euro grimpe face au dollar

L'EURO a progressé face au dollar sous l'effet d'un regain d'aversion au risque qui bénéficiait également au yen et à l'or dans un contexte de turbulences sur les marchés financiers. L'euro valait 1,1287 dollar – montant même à la mi-journée à 1,1300 dollar, son niveau le plus fort depuis fin octobre – contre 1,1193 dollar lundi à la clôture. La monnaie unique européenne baissait face à la devise japonaise, à 129,20 yens contre 129,67 yens lundi. Le dollar a également perdu du terrain face à la monnaie japonaise, à 114,44 yens – tombant même en cours d'échanges asiatiques à 114,21 yens, un nouveau plus bas depuis novembre 2014 – contre 115,84 yens lundi. «Les marchés financiers continuent de plier sous des pressions extraordinaires, avec les Bourses asiatiques enregistrant de nouvelles fortes pertes dans le sillage des places européennes et américaines la veille», commentait un analyste. «L'horizon pour les investisseurs est incertain et cela continue de (les) pousser vers les valeurs refuges comme le yen et l'or», poursuivait l'analyste. «Le moral des investisseurs est continuellement laminé par les inquiétudes persistantes liées au ralentissement de la croissance mondiale, la dégringolade des marchés pétroliers et les craintes sur l'impact que va avoir le ralentissement chinois sur le reste du monde», expliquait le même spécialiste. De son côté, l'euro restait prisé par les cambistes, tout de même dans une moindre mesure que le yen, du fait du contexte d'aversion pour les investissements à risque, la monnaie unique «bénéficiant d'un excédent des comptes courants de la zone euro d'environ 3% du PIB (produit intérieur brut)», relevait un autre analyste. «Cependant, les perspectives de l'euro sont compliquées par la probabilité accrue de voir la BCE (Banque centrale européenne) mettre en place en mars des mesures plus incisives d'assouplissement monétaire» du fait de la détérioration du contexte économique mondial, prévenait l'analyste. La BCE mène déjà 60 milliards d'euros mensuels de rachats d'actifs, ce qui a pour but de soutenir l'économie européenne, mais affaiblit de fait la monnaie unique, et elle laisse de plus en plus entendre qu'elle va accélérer ce programme lors de sa réunion du mois prochain. Les cambistes guetteront tout signe leur permettant d'affiner leurs prévisions pour la trajectoire des taux d'intérêt américains alors que les inquiétudes sur la croissance mondiale et de récents indicateurs américains mitigés ont laissé à penser que la Fed pourrait adopter une position prudente et limiter ses hausses de taux cette année. La Fed avait relevé en décembre ses taux d'intérêt pour la première fois en près de 10 ans. La hausse des taux d'intérêt américains rend le dollar plus rémunérateur et donc plus attractif pour les investisseurs. Ainsi, tout report d'une éventuelle nouvelle hausse tend à peser sur la monnaie américaine. La livre britannique baissait face à la monnaie européenne, à 78,47 pence pour un euro, son niveau le plus faible depuis début janvier 2015. La livre repartait à la baisse face au dollar, à 1,4380 dollar pour une livre. La devise suisse montait face à l'euro, à 1,0988 franc pour un euro, ainsi que face au dollar, à 0,9736 franc pour un dollar. La devise chinoise ne cotait pas mardi, les marchés chinois restant fermés en raison des célébrations du Nouvel an lunaire. Elle avait fini vendredi en légère baisse, à 6,5743 yuans pour un dollar.

R. E.

Tissemsilt

# Plaidoyer pour le recensement du foncier urbanisable

■ La commission chargée du dossier du foncier à l'APW de Tissemsilt a plaidé pour un recensement urgent des assiettes urbanisables intra muros.

Par Salim L./APS

Le recensement contribuera à déterminer toutes les assiettes foncières urbanisables des villes de la wilaya et à prendre en charge le manque du foncier destiné à des projets d'habitat et d'édifices publics, a-t-on indiqué dans un rapport présenté par cette commission lors de la 4<sup>e</sup> session ordinaire de l'APW.

La commission propose le recensement des assiettes foncières destinées à l'investissement à travers le territoire de la wilaya mais hors zones d'activités qui ne peuvent plus accueillir de grands investissements nécessitant de larges espaces.

Elle sollicite également l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) d'effectuer un recensement des locaux commerciaux réalisés ces dernières années et qui sont dans un état d'abandon ou de détérioration. Des locaux loués ne sont pas

exploités et sont abandonnés et exposés à toutes formes de dégradation, ce qui nécessite de les récupérer, a-t-on souligné.

La commission/APW a demandé un recensement des assiettes foncières des communes qui ne peuvent pas accueillir des équipements publics et leur vente par l'agence foncière suivant les procédures en vigueur, pour ne pas les exposer aux extensions et aux constructions illicites. Elle a recommandé aux services agricoles de chercher des moyens à même de promouvoir le foncier agricole et d'exploiter les terres et les possibilités offertes. Il a été recommandé également d'assainir la situation des exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI) pour une exploitation suivant la loi et le cahier des charges de concession des terres agricoles relevant des domaines, dûment signé par les investisseurs et l'Office de wilaya des terres agricoles.



Par ailleurs, la directrice de l'urbanisme, de génie civil et de la construction, Houari Nacéra, a indiqué que ses services ont lancé dernièrement un large recensement des assiettes foncières urbanisables intra muros et que l'opération se déroule à un rythme «acceptable».

Dans ce sens, le wali de Tissemsilt, Abdelhamid El Ghazi, a exhorté à accélérer l'opération de recensement afin de trouver

des assiettes foncières dans les villes en vue d'abriter des projets d'habitat qui sont à l'attente fautive de foncier.

La 4<sup>e</sup> session ordinaire de l'APW a été marquée par la présentation de deux interventions sur les activités de l'union de wilaya des travaux complémentaires à l'école et du centre de wilaya de distribution des manuels scolaires.

S. L./APS

Adrar

## Plus de 700 emplois créés en 2015 via le dispositif de l'emploi des jeunes

Au moins 703 emplois ont été créés à travers la wilaya d'Adrar durant l'année 2015 par le biais du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), a-t-on appris des responsables de l'antenne locale de cet organisme.

Ces emplois ont été créés à la faveur de plus de 260 projets financés dans divers segments d'activités, avec un intérêt particulier porté sur les créneaux productifs, créateurs de richesses et d'emplois et susceptibles d'apporter un plus à l'action de développement local, a-t-on indiqué. Les projets concernent différents segments économiques, dont l'agriculture avec 74 projets ayant généré plus de 200 emplois, l'industrie (53 projets et 139 emplois), les services (41 projets et 108 emplois), en plus d'autres pro-

jets dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, l'hydraulique, l'artisanat et le transport (voyageurs et marchandises), a précisé la source. Diverses actions de sensibilisation et des journées d'étude ont été organisées en coordination avec la maison de l'entrepreneuriat de l'université d'Adrar, pour motiver les jeunes et les universitaires désireux de monter des microprojets, et mettre en exergue la mission de l'Ansej en matière de financement des projets et les facilités accordées dans ce cadre par l'Etat. Il a été également relevé, l'an dernier, un engouement des jeunes de la wilaya d'Adrar pour de nouvelles activités induites par le marché local, dont certaines liées aux services et à l'industrie, à l'instar du projet de parc de loisirs créé par le jeune promoteur Ahmed Akacem Baheda (28

ans) et qui n'a cessé, depuis son ouverture, d'accueillir de nombreux visiteurs en quête d'espace récréatif et de détente. Approché, ce jeune a indiqué avoir décidé, après avoir constaté un manque flagrant en la matière dans la région, et avec le soutien des dispositifs d'aide à l'emploi, de concrétiser son projet, le deuxième qu'il lance, pour un coût de 120 millions DA, après un premier projet financé par le biais de l'Ansej et portant sur une micro-entreprise d'hygiène dont la rentabilité a permis de générer 15 emplois. Le jeune Akacem entend, dans le but de développer le projet de parc de loisirs, étendre ses activités et espaces à la satisfaction des nombreux visiteurs, familles notamment, et générer quelque 35 emplois.

Hani A.

Aïn Témouchent

## Le MSAN sera généralisé durant le premier semestre 2016

La généralisation du système MSAN, ou nœuds d'accès multiservices de nouvelle génération, à travers la wilaya d'Aïn Témouchent se fera durant le premier semestre de l'année en cours, a-t-on appris du directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication (PTIC). «La migration de l'ancien système, dit AXE, vers le MSAN se fera totalement durant ce premier semestre 2016, à travers l'ensemble du territoire de la wilaya d'Aïn Témouchent», a indiqué M. Benziouche Driss, pré-

sant que 24 équipements MSAN seront installés et mis en service durant cette période, aux côtés de 11 projets similaires reliés du programme 2015. Pour accueillir ces équipements, servant à la téléphonie et l'Internet, notamment, il sera procédé, également, à la construction et l'aménagement de 24 locaux à travers la wilaya, a-t-il encore ajouté, rappelant que ce programme initié en 2012, a vu l'installation et la mise en marche de 40 MSAN en 2014, et 33 sur un programme de 44, en 2015. Un linéaire de 168,30

km de fibre optique était programmé pour être installé, durant l'année 2015, au niveau de la wilaya pour appuyer les actions de modernisation du secteur, dont la pose d'équipements MSAN.

Cette année 2016 verra, aussi, selon le même responsable, l'aménagement des petites unités commerciales d'ACTEL à El Amria et El Malah, outre la réalisation d'une antenne commerciale ACTEL à Hammam Bouhadjar. S'agissant du 4G LTE fixe (ADSL et téléphone fixe), ou 4<sup>e</sup> généra-

tion, la wilaya verra, cette année, l'installation de 12 stations, notamment à Oued Sebbah, El Malah, chef-lieu de wilaya, Aïn Larbâa, Beni Saf ZUHN, Sidi Boumediene. Cette nouvelle technologie, a précisé M. Benziouche, bénéficie déjà à quatre communes, à savoir Aïn Témouchent (deux), Sidi Ben Adda, Hammam Bouhadjar et El Amria. La première station du genre a été installée, rappelé-t-on, en 2014, au chef-lieu de wilaya.

N.O./Agences

## Oran Réhabilitation prochaine des cités Benboulaïd et Zabana d'Arzew

LES CITÉS d'habitation Benboulaïd et Zabana, dans la commune d'Arzew, seront réhabilitées «prochainement», a-t-on appris du directeur du logement de la wilaya. «Une enveloppe de 310 millions de DA, puisée dans le fonds spécial du parc immobilier (taxe d'habitation), vient d'être dégagée pour la réhabilitation des cités 650 logements à haï Benboulaïd et 226 logements à haï Zabana, à Arzew», a indiqué Mohamed Bahar. Ce responsable a précisé que l'opération de réhabilitation touchera, outre les parties communes, les descentes d'eau usées qui sont dans un état lamentable, l'étanchéité et autres travaux d'urgence notamment au niveau des caves. «Nous venons d'introduire une commande auprès du Contrôle technique de construction (CTC) pour une expertise du bâti permettant d'entamer les travaux de réhabilitation», a ajouté le même responsable, annonçant le lancement prochain des travaux de réhabilitation de l'immeuble «Antenia», une imposante construction d'une vingtaine d'étages, sise au centre-ville d'Oran.

F.O./ APS

## M'sila Dix-sept crèches vont être mises en adjudication

LA GESTION et le fonctionnement de 17 crèches ouvertes il y a plus de 8 ans à M'sila sans n'avoir jamais fonctionné, seront «prochainement» confiés à des opérateurs privés par voie d'adjudication, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Réalisées dans le cadre du Fonds commun des collectivités locales (FCCL), ces infrastructures destinées aux tout-petits, sont restées fermées depuis pour des raisons «en rapport notamment, avec les clauses contenues dans le cahier des charges», a-t-on ajouté de même source. Le wali, Mohamed Bousmaha, avait récemment, lors de tournées dans les différentes communes, donné des instructions pour faciliter les procédures de participation aux enchères publiques pour la concession de ces crèches, a-t-on encore indiqué à la wilaya, soulignant que la condition de détention d'un diplôme en sciences psychologiques a été «annulée».

R.R.



Coopération entre les universités algériennes et tunisiennes

# Hadjar appelle au développement des relations

■ Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, a appelé, à Tunis, au développement des relations de coopération entre les universités et centres de recherche algériens et tunisiens.



Ph. : DR

Par Hatem B./ APS

Intervenant à l'ouverture des travaux de la commission élargie algéro-tunisienne dans le domaine de l'enseignement supérieur, le ministre a souligné la nécessité «d'approfondir la réflexion sur les moyens de renforcer la coopération entre universités des deux pays et moderniser les domaines prioritaires de coopération».

«La conférence algéro-tunisienne des recteurs d'universités et directeurs des centres de recherche doit être un véritable espace d'échange et de concertation sur les thèmes liés à la coopération bilatérale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

scientifique», a-t-il indiqué. «Cette conférence devrait se tenir une fois par an par alternance dans les deux pays pour traiter les problématiques majeurs, notamment en matière de garantie de la qualité de gestion des universités et d'échange d'expériences concernant le système Licence-Master-Doctorat (LMD)», a-t-il recommandé.

M. Hadjar a également précisé que «cette conférence vise à conférer davantage de cohésion aux différentes initiatives de coopération universitaire, en collaboration avec les différents secteurs et les institutions concernées».

M. Hadjar s'est félicité des réalisations accomplies dans la

production scientifique et les adaptations, précisant que 559 publications et 8 230 adaptations avaient été réalisées et 160 thèses de doctorat débattues. Evoquant une éventuelle dynamisation des conventions entre les universités algériennes et leurs homologues tunisiennes dont le nombre s'élève à 95, le ministre a mis l'accent sur celles liées à l'échange d'enseignants et d'étudiants, à la mise en place de diplômés communs entre les universités des deux pays pour le Master et le Doctorat et à la création de pôles d'excellence. Il a, dans ce contexte, rappelé que l'Algérie avait lancé une opération de modernisation de l'enseignement supérieur «à travers

une nouvelle méthodologie des études universitaires et de nouvelles pratiques pédagogiques».

Pour parachever la consécration de la réforme, le ministre a indiqué que le secteur «a misé sur la qualité comme référence pour mesurer l'efficacité des établissements universitaires et indice infallible de certification des produits universitaires».

De son côté, le ministre tunisien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Chiheb Bouden, a appelé à «l'élaboration de programmes de coopération qui soient au niveau des relations entre les deux pays, la levée de tous les obstacles qui entravent la dynamisation des programmes en vigueur et la consécration de la coordination du cadre juridique et institutionnel de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique».

Le ministre tunisien a salué l'expérience algérienne «pionnière» dans le groupe des universités frontalières dans le cadre de l'initiative 5+5, appelant les universités des deux pays à «intensifier la signature d'accords et programmes communs, notamment ceux relatifs aux échanges d'enseignants et d'étudiants ainsi que le coencadrement des thèses».

M. Bouden a salué par ailleurs «l'interaction positive» des Algériens concernant la mise en place d'un programme unifié de la dynamique des étudiants, à l'instar du programme européen «Erasmus» qui vise l'amélioration de l'enseignement supérieur dans les deux pays et la création d'une nouvelle dynamique entre les universités, l'échange d'expériences entre universités et la mise en

place de processus communs de formation. Par ailleurs, plusieurs commissions communes ont été constituées, notamment celle des directeurs des centres de recherche scientifique et l'échange d'étudiants, de recteurs et de directeurs d'universités. Les travaux de cette conférence seront couronnés par la signature, par les deux ministres, du procès-verbal final. H. B./ APS

## Libye L'Italie ne se laissera pas entraîner dans la guerre par les USA

**MALGRÉ** la pression des Etats-Unis, l'Italie ne se hâte pas de se lancer dans les opérations militaires en Irak et en Libye. L'Italie se positionne sur la scène politique en tant que pays pacifique, d'autant plus que selon l'article 11 de la Constitution italienne, la guerre est un tabou pour le pays. Interviewé par Sputnik, Pietro Batacchi, rédacteur en chef du magazine militaire italien *Rivista Italiana Difesa*, s'est exprimé sur l'éventualité de la participation de son pays dans les hostilités en Irak et en Libye. M. Batacchi a premièrement souligné qu'aucun avion ni forces terrestres italiennes ne prenaient part aux opérations militaires en Irak. En ce qui concerne la Libye, «l'Italie y a toujours joué un grand rôle sur le plan diplomatique», a-t-il précisé. Le journaliste a toutefois précisé que le peuple devrait choisir lui-même de son sort en critiquant ainsi une intervention militaire non concertée. «Si l'on parle sérieusement d'une intervention militaire, il n'y a que les Libyens qui doivent en demander la coalition (...). En outre, la plupart des opérations militaires terrestres contre Daech devraient être menées par les Libyens eux-mêmes. Sans une idée claire sur la situation politique, l'intervention politique peut s'avérer contreproductive», estime Pietro Batacchi.

Cependant, l'Italie tient à se tenir à l'écart des affrontements. La ministre italienne de la Défense, Roberta Pinotti, a auparavant déclaré qu'une opération militaire italienne en Libye n'était pas «inévitabile». «La situation en Libye est une raison de plus pour dire "non" aux alliés ainsi que pour soutenir par tous les moyens la décision politique», a conclu le rédacteur en chef. R.M.

## Sahara occidental occupé

# HRW appelle le Maroc à lever les restrictions imposées à la presse

L'ONG américaine Human Rights Watch (HRW) a demandé aux autorités marocaines de lever les restrictions imposées à la presse concernant le traitement du dossier du Sahara occidental occupé, les appelant à abandonner le procès intenté contre le journaliste indépendant Ali Anouzla, accusé injustement d'atteinte à l'intégrité territoriale» du Maroc. HRW a souligné à l'occasion de la tenue mardi du procès d'Anouzla que le Parlement marocain devrait modifier le projet de loi sur la presse pour supprimer l'infraction visant à punir les journalistes qui remettent en question la revendication du Maroc sur le Sahara Occidental.

Ali Anouzla, directeur du site d'information Lakome2.com, a été poursuivi par la justice marocaine pour avoir accordé une inter-

view au quotidien allemand *Bild* dans laquelle il a utilisé l'expression «Sahara occidental occupé».

Anouzla, dont l'affaire a secoué le royaume chérifien, risque cinq ans de prison en vertu de l'article 41 du code de la presse qui pénalise quiconque porte atteinte au régime monarchique et à l'intégrité territoriale. Ce journaliste indépendant, avait eu à qualifier le journalisme au Maroc de «champ de mines» où la presse est interdite de publier toute critique à l'égard du palais ou d'écrire sur des sujets qui fâchent comme la corruption au sein des institutions gouvernementales, les violations des droits de l'Homme, la torture, les procédures judiciaires inéquitables et la situation dans le Sahara occidental occupé. «Poursuivre quelqu'un qui exprime pacifique-

ment des points de vue différents sur le Sahara occidental, ou qui rejette la nomenclature officielle pour ce territoire, constitue une restriction à la liberté d'expression qui ne peut être justifiée par les lois internationales sur les droits de l'Homme», écrit Human Rights Watch dans son communiqué.

L'ONG américaine a ajouté que le Maroc, rejetait l'appellation «Sahara occidental», en imposant celle de «Sahara marocain ou province du sud», alors que «l'ONU ne reconnaît pas la prétendue souveraineté marocaine et appelle ce territoire Sahara occidental et le considère comme un territoire non autonome qui a le droit de tenir un référendum pour décider de son avenir politique».

Kamel D./Agences



Primaires dans le New Hampshire

# Victoire de Sanders et Trump, défaite de Clinton

■ Portés par la colère de certains électeurs américains, le républicain Donald Trump et le démocrate Bernie Sanders ont largement remporté mardi les primaires présidentielles du New Hampshire, Hillary Clinton essayant une première défaite cuisante dans une campagne imprévisible.

Par Ali O.

Le gouverneur modéré John Kasich a créé la surprise en arrivant deuxième chez les républicains. Le sénateur de Floride Marco Rubio est arrivé 5e, payant le prix d'un mauvais débat samedi. M. Sanders, sénateur «démocrate-socialiste» de 74 ans, qui avait démarré sa campagne sans argent et sans soutien il y a neuf mois, a remporté 59% des suffrages démocrates, contre 39% à Mme Clinton, selon des résultats partiels portant sur 75% des votes. L'ancienne secrétaire d'État a reconnu qu'elle avait encore du travail à faire, notamment chez les jeunes, et a promis de se battre «pour chaque vote, dans chaque État». Elle était donnée perdante dans le New Hampshire, voisin de l'État du Vermont dont M. Sanders est sénateur, mais espérait un écart moindre. Côté républicain, Donald Trump, le milliardaire de l'immobilier dénonçant l'incompétence des dirigeants politiques à coup de déclarations incendiaires, a obtenu 34% des voix. «Nous allons rendre à l'Amérique sa grandeur», s'est félicité le flamboyant milliardaire, novice en politique. «Je serai le président le plus grand en matière d'emplois que Dieu ait jamais créé», a-t-il ajouté. «Les gens veulent un vrai changement», a déclaré pour sa part Bernie



Sanders, grand pourfendeur de Wall Street et apôtre d'une révolution politique. «Les gens du New Hampshire ont envoyé un profond message à l'establishment politique», a-t-il ajouté. La défaite de M<sup>me</sup> Clinton est d'autant plus cuisante qu'elle avait gagné le New Hampshire en 2008 face à Barack Obama. Son mari, l'ancien président Bill Clinton, était venu ces derniers jours appuyer sa campagne, critiquant violemment M. Sanders. John Kasich, gouverneur modéré de l'Ohio, est arrivé deuxième des républicains à 16%. Il avait mené une campagne inten-

de dans le New Hampshire, la plupart du temps loin des projecteurs, choisissant un ton résolument positif quand les autres républicains s'insultaient copieusement. Le sénateur ultra-conservateur du Texas Ted Cruz, gagnant de l'Iowa, est arrivé 3e à 12%, talonné par l'ancien gouverneur de Floride Jeb Bush. Le tégénique sénateur de Floride Marco Rubio, qui s'est ridiculisé samedi dans un débat républicain en répétant mécaniquement la même phrase critiquant Barack Obama, a expliqué sa cin-

quième place par ce mauvais débat. «Notre déception ce soir n'est pas à cause de vous. C'est à cause de moi. Je n'ai pas réussi samedi soir». Le tout petit New Hampshire (1,3 million d'habitants) était le deuxième État américain à voter dans le long processus, État par État, qui va permettre de désigner cet été les deux candidats, démocrate et républicain, à la Maison-Blanche. M<sup>me</sup> Clinton ne l'avait emporté que d'un cheveu dans l'Iowa devant Bernie Sanders. M. Trump y était arrivé

deuxième. Il lui fallait effacer cette humiliation et montrer dans le New Hampshire qu'il était bien l'homme qui «gagne» comme il le répète à l'envi. Sa campagne a capitalisé sur la colère des Américains blancs modestes se sentant laissés pour compte. Bernie Sanders a aussi utilisé cette colère, dénonçant les inégalités qui se sont creusées aux États-Unis, plaçant pour l'université gratuite et une assurance maladie pour tous. En dépit de la neige et du froid, la participation a été massive. L'État du New Hampshire est très important de par sa deuxième place dans le processus des primaires présidentielles américaines: c'est lui qui donne une tendance, contraint les plus faibles à l'abandon. Le gouverneur républicain du New Jersey, Chris Christie, arrivé 6e, a d'ailleurs annoncé qu'il rentrait chez lui. Après le vote de mardi, la bataille des primaires est assurée de durer, tant chez les républicains que chez les démocrates. Les cartes pourraient encore être rebattues, si l'ancien maire de New York Michael Bloomberg décidait, comme il l'a envisagé, de se lancer comme indépendant. Les regards vont désormais se tourner vers le Nevada et la Caroline du Sud, prochains États à voter fin février.

A. O.

Corée du Nord

## Séoul suspend les opérations de la zone intercoréenne de Kaesong

Séoul a riposté hier au lancement d'une fusée par Pyongyang en annonçant la suspension des opérations sur la zone industrielle intercoréenne de Kaesong, un des ultimes projets communs de coopération entre Nord et Sud.

Un peu plus d'un mois après un quatrième essai nucléaire mené par Pyongyang, le tir de la fusée dimanche a été vivement condamné par la communauté internationale qui tente de durcir les sanctions contre le régime le plus isolé au monde. Moscou a toutefois mis en garde contre une possible «course aux armements» sur la péninsule, face à la volonté de Washington d'y déployer son système antimissile THAAD. Financé par la Corée du Sud, le complexe de Kaesong avait été célébré à son ouverture en 2004 comme un symbole de la «réconciliation» entre les deux Corées. Pour Pyongyang, il est une source cruciale de devises étrangères.

«Nous avons décidé de cesser toutes les opérations sur le complexe de Kaesong afin que (...) nos investissements dans ce complexe ne soient pas utilisés par le Nord pour financer son développement nucléaire et balistique», a déclaré lors d'une conférence de presse le ministre sud-coréen de l'Unification, Hong Yong-Pyo. Située à une

dizaine de kilomètres de la frontière, côté nord-coréen, Kaesong emploie 53 000 Nord-Coréens, dans 124 entreprises manufacturières sud-coréennes, essentiellement dans la confection, l'électronique et la production chimique.

Gouvernement et entreprises sud-coréennes y ont investi plus de mille milliards de wons (742 millions d'euros), a précisé M. Hong, affirmant que certaines de ces sommes avaient été utilisées par le Nord pour financer ses programmes nucléaire et balistique.

Au total, 184 entrepreneurs et cadres sud-coréens travaillent actuellement à Kaesong. Tous vont être rapatriés, a précisé le ministre, qui a ajouté que Séoul avait prévenu Pyongyang de sa décision. «Nous demandons à tous de comprendre notre décision, qui était inévitable compte tenu de la gravité de la situation sur la péninsule coréenne», a ajouté le ministre.

Kaesong est né dans le sillage de «la diplomatie du rayon de soleil», poursuivie par la Corée du Sud de 1998 à 2008 et qui visait à encourager les contacts entre les deux frères ennemis.

Le site de Kaesong a longtemps été préservé des péripéties des relations intercoréennes. Au printemps 2013 toutefois, Pyongyang l'avait fermé

pendant cinq mois, au plus fort de la dernière vague de fortes tensions sur la péninsule, après un troisième essai nucléaire conduit par le Nord en violation des résolutions de l'ONU.

L'organisation représentant les entreprises sud-coréennes de Kaesong a déploré le fait que Séoul ne leur a pas donné de temps pour se préparer, «ce qui compromet nos affaires par une décision unilatérale».

«C'est une décision injuste», a poursuivi l'organisation dans un communiqué. Cheong Seong-Chang, expert de la Corée du Sud à l'Institut Sejong, a estimé que fermer Kaesong était «le pire choix possible» de Séoul.

«Le complexe industriel de Kaesong est le dernier canal de coopération intercoréenne», a-t-il dit.

«Le fermer ne va faire qu'encourager la confrontation entre les deux Corées, ce qui va aggraver l'inquiétude des Sud-Coréens vis-à-vis de la défense nationale, sans parler de l'impact économique sur nos entreprises». Présenté par Pyongyang comme une mission spatiale, le lancement de la fusée a été largement condamné comme un test de missile balistique déguisé, qui aurait comme ligne de mire la mise au point d'armements capables de frapper le territoire américain.



## Points chauds

Modéré

Par Fouzïa Mahmoudi

Donald Trump, victorieux triomphant de l'élection primaire du New Hampshire l'a bien compris, loin de faire peur aux Américains, ses extravagances, exagérations et bouffonneries, sont ce qui fait le cœur de son succès. Après tout c'est depuis ces déclarations sur les immigrés venant d'Amérique latine qui étaient selon lui tous des criminels qu'il a connu ses premières avancées dans les sondages. Sa promesse de chasser les 11 millions de sans-papiers qui vivent aux États-Unis a fini de lui donner l'image d'un homme qui n'avait pas peur d'évoquer des sujets souvent tabous et surtout n'avait pas peur d'avancer des solutions extrêmes. Surtout lorsque l'on se souvient que quelques mois avant le début officiel de la campagne des élections primaires les candidats Républicains avaient tous ajustés leurs discours sur les sans-papiers se faisant beaucoup plus conciliants dans le but d'obtenir le vote de la communauté latino-américaine qui ne cesse de grossir et qui représente des millions de voix. En effet, lors d'une interview pour un média hispanophone, Jeb Bush s'était déclaré il y a quelques mois en faveur d'une régularisation partielle des immigrés clandestins mexicains. Le candidat à la Maison-Blanche Jeb Bush, dont la femme est d'origine mexicaine, s'était ainsi engagé dans une interview en espagnol à régulariser une partie des millions de sans-papiers vivant aux États-Unis, en cas de succès à l'élection présidentielle. Mais aujourd'hui alors que le virulent Trump prouve bien que les électeurs conservateurs ne sont pas sensibles à ce type d'arguments il tente de changer de position en revoyant à la baisse son support pour une légalisation des sans-papiers. Un changement fondamentale sur une question qu'il avait pourtant, mal lui en a pris, largement détaillé dans un livre sorti il y a quelques mois et dans lequel il redisait sa certitude qu'une partie des 11 millions d'immigrés sur le sol américain était une bénédiction pour son pays. Des déclarations qui auraient pu l'aider à gagner l'élection présidentielle de novembre prochain, mais qui aujourd'hui lui feront très certainement perdre les élections primaires du parti Républicain. Finalement être un candidat modéré aura été le mauvais choix de Jeb Bush qui ironiquement risque de perdre les élections primaires face à un candidat que beaucoup comparent à son frère, l'ex-président George W. Bush.

F. M.





Cinémathèque algérienne

# Une affiche internationale variée pour février

■ Un programme filmique international est prévu en ce mois de février à la Cinémathèque algérienne. Il s'agit d'un cycle de films turcs qui comprend six films incarnant les nouvelles tendances créatives ainsi qu'un bon nombre de films américains récents. Les cinéphiles auront aussi l'occasion de découvrir des films du Brésil, Chili, Etats-Unis.

Par Abla Selles

Un belle programmation internationale (Brésil, Chili, Etats-Unis) et un magnifique cycle du film turc avec des productions récentes. Fidèle à sa mission d'ouverture culturelle sur le monde, la Cinémathèque contribue grandement à l'éducation cinématographique des Algériens et des Algériennes en leur proposant régulièrement des films issus du monde entier, aussi bien des classiques que des créations plus récentes. Sa programmation parcourt ainsi le septième art sur les cinq continents, à travers les époques, les genres et les réalisateurs. De plus, grâce aux efforts de restauration des salles et la modernisation de leurs équipements, cette action s'étend désormais sur un réseau national important avec 12 salles de répertoire. Pour ce mois de février, les passionnés

de cinéma pourront notamment découvrir le cinéma turc qui s'impose dans le monde avec des œuvres parfois magistrales qui ont obtenu des prix prestigieux dans le monde, à l'image de «*Il était une fois en Anatolie*» (2011) de Nuri Bekge Ceylan, Grand Prix au Festival de Cannes 2011 et meilleur film au Festival de Dublin 2012.

Le cycle du cinéma turc proposé par la Cinémathèque algérienne comprend six films qui incarnent bien les nouvelles tendances créatives puisque leurs dates de production s'étalent entre 2011 et 2014. Il faut noter que le cinéma turc a une belle et longue histoire. Le premier film a été produit en 1914 et la première société privée de production a été créée en 1922.

A la fin des années 1960, la Turquie est devenue le 5<sup>e</sup> producteur mondial avec environ 300 films par an. En 2009, on comptait en Turquie près de 450



complexes de cinéma disposant de plus de 210 000 fauteuils. Un cinquième des films projetés dans les salles sont turcs et sur les 38 millions de spectateurs, on en comptait (toujours en 2009) 22 millions pour les films nationaux. De plus, ce pays dispose d'infrastructures de production remarquables comme les studios de Yesilçam à Istanbul et de nombreux laboratoires et autres structures. Depuis la Palme d'or obtenue à Cannes par Yilmaz Guney, le

cinéma turc évolue entre un grand cinéma populaire et un cinéma d'auteurs.

La Cinémathèque propose, en outre, durant ce mois un cycle du film chilien de quatre films récents (2012 à 2014) ainsi que de belles ouvertures sur les cinémas brésiliens et américains de deux films chacun. Des films arabes sont aussi au programme de la Cinémathèque algérienne en ce mois de février, à l'image de «*Et maintenant où on va ?*» de Nadine Labaki, «*La*



Porte du soleil» de Youssi Nasrallah, «*Noces en Galilée*» de Miche Khelifi et autres.

A.S.

## 71<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Moubarak El Mili

### Appels à organiser un colloque sur les œuvres du penseur

Des universitaires participant à la commémoration du 71<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de l'éminent Moubarak El Mili (1898-1945) ont appelé mardi à Mili à l'organisation d'un colloque national sur les œuvres et la pensée de ce membre phare de l'Association des oulémas musulmans algériens (AOMA).

Au cours d'une conférence organisée au centre universitaire Abdelhafid-Boussouf par

l'association culturelle Milev, Nouredine Bouarroudj, chercheur en histoire, a affirmé que la contribution de Moubarak El Mili au sein de l'AOMA, tout comme ses articles et ses ouvrages méritent d'«être mis davantage en lumière».

Appelant à des «rencontres académiques destinées à valoriser la vie et l'œuvre de l'éminent», cet universitaire a ajouté que la mise en valeur des ouvrages historiques de

Moubarak El Mili «ne pourra que contribuer à la préservation des fondements de l'identité nationale».

De l'université de Batna, Lamri Merzouk a abordé, quant à lui, «la pensée idéologique de cheikh Moubarak El Mili», tandis qu'Abdelaziz Bouchair, de l'université de Sétif, a consacré son intervention à «la méthodologie réformatrice dans la pensée d'El Mili». F.H.

## Journées théâtrales maghrébines à El-Oued

### Plusieurs pays arabes attendus

De nombreux pays arabes sont attendus pour prendre part aux 4<sup>es</sup> journées théâtrales maghrébines, du 15 au 19 février courant à El-Oued, a-t-on appris mardi de l'association théâtrale locale «Amoureux des planches».

Neuf pièces théâtrales seront présentées lors de ce rendez-vous culturel par les représentants de sept pays, à savoir Algérie, Tunisie, Libye, Maroc, Palestine, Egypte et Arabie saoudite, a précisé le président de l'association, Nabil Messaï.

Trois autres pays (Jordanie, Syrie et Koweït) prendront part au volet académique de la manifestation, à travers des ateliers consacrés aux techniques du 4<sup>e</sup> art, dont l'expression corporelle, l'interprétation, l'écriture théâtrale et la réalisation, en plus de communications ayant trait au théâtre.

Le programme de ces journées prévoit aussi, en hors concours, six représentations, dont trois dédiées à la catégorie d'enfants en vue de développer le 4<sup>e</sup> art chez les

petits. Les neuf pièces théâtrales projetées à ces journées ont été retenues par un comité de sélection sur un total de 30 œuvres déposées, selon la même source.

Cette édition est dédiée au regretté Sid-Ali Kouiret (1933-2015) en reconnaissance

de tout ce qu'il a laissé sur la scène artistique nationale comme œuvres théâtrales et cinématographiques de haute facture. M.K.

### Festival international d'art contemporain d'Alger «Figures Sonores» est de retour

Le Musée d'Art Moderne d'Alger (MAMA) accueille la cinquième édition de «Figures sonores», concert de musique du XX<sup>e</sup> siècle, le 11 février prochain.

C'est dans le cadre du Festival international d'art contemporain d'Alger (FIAC) et en collaboration avec ECUME (Echanges Culturels en Méditerranée) que le Musée d'Art Moderne et Contemporain d'Alger (MAMA) accueillera la 5<sup>e</sup> édition de «Figures Sonores».

Pour l'occasion, les œuvres de trois compositeurs du XX<sup>e</sup> siècle, à savoir Komitas, Gaspar CASSADÓ et Benjamin BRITTEN, seront reprises par des artistes issus des Conservatoires de Marseille et de Séville. Un quartet à cordes de Séville reprendra quant à lui des productions issues de la musique populaire espagnole, et clôturera la soirée.

À noter que la représentation est libre et gratuite et débutera à 18h.

L.B.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Galerie Baya du Palais de la culture Moufidi-Zakaria (Kouba, Alger)**

**Jusqu'au 27 février :** Exposition collective d'arts plastiques «Diab Baya», avec les artistes Jaoudet Gassouma, Amel Benghezala, Smail Ouchen et Hammouche Nouredine.

**Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger**

**Jusqu'au 11 février :** Septième Festival international de l'art contemporain (Fiac). Avec la participation de Clémentine Carsberg (France), Patrick Altes (France), Patrick Maïssa (France), Francisco Javier Ruiz Carrasco (Espagne), Yannis Stefanakis (Grèce), Paul Alden Mvoutoukoulou (Congo), Gastineau Massamba Mbongo (Congo), les artistes algériens Fatima Bouziane, Slimane Ould Mohand, Mohamed Skander.

**Galerie d'Arts Asselah Hocine (Alger-Centre)**

**Jusqu'au 18 février :** Exposition de peinture par l'artiste Abderrahmane Bekhti.

**Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie**

**Jusqu'au 26 mars :** Exposition «Le maître et ses disciples» en hommage à Mostefa Ben Debbagh.

**Centre culturel français d'Alger**

**11 février :** Spectacle de jazz animé par Samy Thiébauld Quarte.

**Galerie d'art Dar El Kenz**

**Jusqu'au 20 février :** Exposition des artistes Youcef Hafid, Mourad Belmekki, Ahmad Meariki, Adlane Samet et Djamel Talbi, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la galerie. La galerie est ouverte du dimanche au jeudi de 8h30 à 17h30 et les vendredis et samedis de 11h à 17h30.

**Complexe culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)**

**Vendredi 12 février à 15h :** Spectacle pour enfants éducatif divertissant Hadidwan yaoud il mayclan, interprété par

l'Association El Hilm El Thakafi el Fani pour l'environnement et le tourisme. Réalisation : Rabeh Iafkayer.

**Jusqu'au 14 février de 8h30 à 18h30 :**

Exposition d'arts plastiques de l'artiste Irki Mahamed.

Ph. DR

## Coup-franc direct

Des erreurs éternelles !

Par Mahfoud M.

Les dirigeants du Mouloudia d'Alger sont toujours dans le même imbroglio avec cette histoire de changement d'entraîneur. Ainsi, ils ne croient pas trop au travail sur le long terme et tombent toujours dans les mêmes erreurs en limogeant les coaches. La saison n'est pas terminée que le Doyen a déjà épuisé deux coaches et engagera son troisième technicien cette saison. Les responsables du Mouloudia sont influencés par la rue et débarquent un coach dès que sa tête est mise à prix par les supporters. Pourtant, ce sont eux les vrais décideurs et ils se doivent de ne pas suivre la vague des fans qui cherchent des résultats immédiats sans se soucier des conditions de travail du technicien et de l'état psychique des joueurs. Les dirigeants sont tombés dans d'autres erreurs, en engageant des techniciens qui ne disposent pas de licence CAF qui leur permettent de rester sur le banc de touche comme l'exige la nouvelle réglementation et les directives de la DTN, comme cela a été le cas avec le Brésilien Valdo. Cela a failli se répéter avec le coach national militaire, Younes Ifticen, qui ne dispose pas de diplôme et qui devait prendre l'équipe n'était cet empêchement administratif. Les dirigeants du Doyen gagneraient plus à être sérieux dans leur gestion de ce club prestigieux. **M. M.**

Servette de Genève

### Cadamuro signe pour six mois

L'INTERNATIONAL algérien Liassine-Bentaïba Cadamuro a signé un contrat de six mois renouvelable avec le Servette de Genève (division 3 suisse de football), a annoncé le club helvétique sur son site officiel. «Liassine Cadamuro et le Servette FC ont paraphé une entente portant sur 6 mois, sous réserve des résultats de la visite médicale, assortie d'une option pour deux saisons supplémentaires en cas de promotion en Challenge League», écrit le Servette dans un communiqué. Au terme de la 17<sup>e</sup> journée du championnat, le Servette occupe le poste de leader conjointement avec Cham avec 34 points chacun. Liassine-Bentaïba Cadamuro (27 ans), formé au FC Sochaux-Montbéliard, a rejoint le club espagnol de la Real Sociedad en 2008. Il sera prêté en 2014 à Majorque pour obtenir du temps de jeu en vue de la Coupe du Monde 2014 au Brésil. L'arrière-droit transitera ensuite par Osasuna (Liga 2 espagnole) avant de poser ses valises à Genève. Cadamuro (10 sélections/1 but) était retenu dans la liste des 23 joueurs de la sélection algérienne ayant pris part à la précédente Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 en Guinée équatoriale, mais n'a pas été utilisé par le sélectionneur national, Christian Gourcuff.

ES Sahel

### Benzarti : «Le départ de Bounedjah n'a pas perturbé l'équipe»

L'ENTRAÎNEUR de l'ES Sahel (Ligue 1 tunisienne de football), Faouzi Benzarti, a estimé mardi que le départ de l'attaquant international algérien Baghdad Bounedjah «ne constituait pas une perte», soulignant que son équipe ne dépendait pas d'un ou deux joueurs. «L'ESS n'a pas été perturbée par le départ de Bounedjah. Il avait manqué la saison dernière 7 ou 8 matches, et le rendement du groupe n'a jamais été affecté. Tous les joueurs sont appelés à défendre et attaquer. L'équipe ne dépend pas d'un joueur ou deux», a déclaré Benzarti dans un entretien accordé au quoti-

dien tunisien Essabah. Agé de 23 ans, l'ancien buteur de l'USM El Harrach (Ligue 1/Algérie) s'est engagé durant l'intersaison avec Al-Sadd (Qatar) pour un contrat de trois années, avant d'être prêté pour six mois à son club d'origine de l'ES Sahel avec lequel il a remporté la Coupe de la Confédération (CAF). Le natif d'Oran a été qualifié au sein de l'effectif d'Al-Sadd en remplacement du milieu offensif brésilien Luiz Guilherme da Conceição dit «Muriqui», parti en Chine. Indisponible depuis novembre 2015 en raison d'une blessure à la cheville, Bounedjah est désormais complètement rétabli.

MC Alger

### Hadj Taleb :

### «Ifticen ne pourra pas entraîner»

L'ENTRAÎNEUR de la sélection nationale militaire de football Younes Ifticen ne pourra pas diriger le MC Alger (Ligue 1 Mobilis) en remplacement de Meziane Ighil, pour des «raisons technique et administrative», a affirmé mardi un membre du conseil d'administration du club algérois. «Ifticen ne pourra pas entraîner le MC Alger en raison de son engagement avec la sélection militaire dont le contrat expire en juin prochain, en plus il n'est pas titulaire d'une licence CAF exigée par la DTN de la FAF pour exercer en championnat de Ligue 1», a déclaré Omar Hadj Taleb membre du conseil d'administration du MCA. La direction du MC Alger a décidé samedi de mettre fin aux fonctions de l'entraîneur Meziane Ighil au lendemain du nul concédé sur sa pelouse face à l'USM Blida (0-0) pour le compte de la 19<sup>e</sup> journée du championnat. Le successeur de Ighil sera connu incessamment d'après le même responsable. «Nous sommes sur des pistes locales et étrangères mais pour des raisons d'ordre financière nous allons opter pour la solution la plus raisonnable», at-il ajouté. A l'issue de la 19<sup>e</sup> journée de Ligue 1, le MC Alger occupe la cinquième place avec 28 points, à 13 longueurs du leader, l'USM Alger.

## Ligue 1 Mobilis (20<sup>e</sup> journée)/Matches avancés Le leader pour un retour en force

■ Le leader de la Ligue 1 Mobilis, l'USM Alger, sera à l'épreuve du CS Constantine dans ce match qu'ils disputeront ce vendredi à Bologhine pour le compte de la 20<sup>e</sup> journée et qui voit quatre de ses matches avancés.

Les Rouge et Noir à l'assaut du CSC



Par Mahfoud M.

Les Rouge et Noir qui avaient enregistré une défaite amère la semaine passée à Oran face au MCO feront tout leur possible pour se reprendre et renouer avec le succès. Les pouillains de Hamdi sont décidés à se ressaisir et prouver qu'ils méritent la place à laquelle ils se trouvent. Toutefois, leur mission ne sera pas de tout repos face à une équipe constantinoise qui reprend confiance après deux victoires à domicile dont la dernière face au MOB. Les coéquipiers de Bezzaz, qui retrouve une seconde jeunesse, feront tout pour se remettre en selle et terminer la saison à une place honorable, d'autant plus que les dirigeants du club ont consenti de gros efforts et mis les moyens pour jouer les premiers rôles cette sai-

son. Le CR Belouizdad qui a, quelque peu, flanché lors de ces dernières journées, retrouvera son ancre du stade du 20-Août et affrontera le MC Oran pour tenter de se réconcilier avec ses fans. Les Belouizdadis, qui savent que leur deuxième place est en danger, se donneront à fond pour prendre le dessus sur les Hamraoua. Toutefois, cela n'est pas évident quand on sait que les gars d'El Hamri sont en confiance surtout depuis leur succès face à l'USMA. Le Mouloudia, en pleine crise et sans entraîneur, rendra visite à l'ASM Oran dans une rencontre qui s'annonce difficile pour les Algérois. En effet, les Asémistes qui perdent du terrain et qui sont dans une situation difficile sont dans l'obligation de prendre les trois points pour souffler quelque peu. Les coéquipiers de Djamaâouni sont décidés à

prendre le dessus sur les gars de Bab El Oued qui essayeront, de leur côté, de revenir au moins avec le point du nul. Enfin, le Nasr d'Hussein-Dey rendra visite au club sudiste, la JS Saoura, dans une rencontre qui s'annonce palpitante, d'autant plus que les deux formations réussissent un bon parcours ces derniers temps. Les coéquipiers de Sayeh essayeront de l'emporter dans ce match à six points pour eux, alors que le Nasria voudra au moins revenir avec un point qui fera du bien à l'équipe. **M. M.**

#### LE PROGRAMME :

Vendredi 12 février 2016 :  
USMA-CSC (18)  
JSS- NAHD CSC (18)  
CRB- MCO (16h)  
ASMO-MCA (15h)

## Le MOB et l'ESS se neutralisent

Le MO Béjaïa et l'ES Sétif ont fait match nul (0-0), en match avancé de la 20<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, disputé mardi au stade de l'Unité Maghrébine de Béjaïa. Ce résultat nul permet au MO Béjaïa de rejoindre provisoirement le CR Belouizdad à la

deuxième place avec 31 points, en attendant la rencontre des Belouizdadis vendredi prochain contre le MC Oran (9<sup>e</sup>, 25 pts). De son côté, l'Entente de Sétif occupe la 8<sup>e</sup> place avec 25 points aux côtés de la JS Kabylie, le NA

Hussein Dey et du MC Oran. Cette rencontre a été avancée par la Ligue de football professionnel (LFP) en raison de l'engagement du MOB au tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique.

## Ligue 2 Mobilis (20<sup>e</sup> Journée) L'OM en péril à Chlef

LE LEADER de la Ligue 2, l'OM Médéa, sera en péril pour cette 20<sup>e</sup> journée étant donné qu'il rend visite à l'ASO Chlef dans une empoignade qui s'annonce très difficile. En effet, les Chéliens qui reviennent en force ces derniers temps sont décidés à l'emporter pour se remettre en selle dans la course à l'accession en Ligue 1. Les coéquipiers de Zazou sont dans l'obligation de prendre les trois points qui leur permettront de se rapprocher du trio de tête. Toutefois, leur mission ne sera pas de tout repos face à une équipe de Médéa décidée à garder le cap et éviter une défaite qui pourrait profiter à ses concurrents directs, notamment à l'USM Bel-Abbès. Pour cette dernière juste-

ment, la mission s'annonce quelque peu compliquée face au MC El Eulma qui se déplacera à Bel-Abbès pour tenter de brouiller les cartes. Toutefois, les gars de la Mekerra feront tout ce qui est dans leur possible pour l'emporter et prendre les points du match afin de rester dans le sillage du leader. La JSM Béjaïa qui s'est défilé de son coach Hammouche et engagé l'ex-sélectionneur national, Ali Fergani, fera tout pour l'emporter face au MC Saïda qui souffle le chaud et le froid cette saison. Le CA Batna, qui est sur une belle lancée, donnera la réplique à l'A Boussaâda et ne devrait pas trouver de peine à l'emporter pour garder sa position. Mais, ils devraient être

quand même très prudents face à cette surprenante formation de l'ABS qui est capable aussi de créer la surprise. Enfin, le Paradou AC rendra visite à l'AS Khroub qui est décidée à l'emporter à domicile pour se sortir de cette situation difficile dans laquelle elle se trouve. **M.M.**

#### LE PROGRAMME :

Vendredi 12 février 2016 à 15h :  
USMBA- MCEE  
USC-OMA  
JSMS-CRBAF  
CABBA-USMMH  
ASK-PAC  
ASO-OM  
JSMB-MCS (huis clos)  
CAB-ABS

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Sûreté de Tazmalt

### 2 500 CD contrefaits saisis

LES ÉLÉMENTS de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Tazmalt ont saisi 2 540 CD contrefaits contenant des ouvrages. «La saisie a eu lieu jeudi dernier, lors d'une décente policière au niveau du marché hebdomadaire de la commune, effectuée dans le cadre de la

lutte contre la commerce informel et la contrefaçon», selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. L'auteur du délit, B.DJ. 36 ans résidant à Tazmalt, a été arrêté. Les CD contrefaits ont été remis à l'Office des droits d'auteur et droits voisins. H. C.

## Festival littéraire «Lire à Limoges»

### Yasmina Khadra à l'honneur

LE FESTIVAL littéraire «Lire à Limoges» a choisi, pour son édition de 2016 qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 avril prochain à Limoges (sud-ouest de la France), de mettre à l'honneur le romancier algérien Yasmina Khadra, a indiqué le site web du festival.

Le choix s'est porté cette année sur Yasmina Khadra car, «au-delà de sa renommée mondiale à laquelle a largement contribué sa célèbre trilogie "Les Hirondelles de Kaboul", "L'Attentat" et "Les Sirènes de Bagdad", il compte parmi les auteurs arabes et algériens les plus lus en Occident», souligne la même source. Ses travaux ont été traduits dans plus de 40 langues.

Né en 1955 à Kenadsa dans la wilaya de Béchar, Yasmina Khadra a reçu des prix prestigieux, notamment le Grand prix de Littérature Henri Gal décerné par l'Académie française en 2011. Il a également été fait Chevalier de la Légion d'honneur (France). «Les anges meurent de nos blessures» (2013), «L'Attentat» (2013), «Les hirondelles de Kaboul» (2002), «A

quoi rêvent les loups», «Les sirènes de Bagdad» (2006), «Ce que le jour doit à la nuit», «L'automne des chimères», figurent parmi ses principales œuvres dont plusieurs ont été adaptées au cinéma.

Près de 300 écrivains viendront à la rencontre du public lors des séances de dédicace et des rendez-vous littéraires, débats et conférences organisés sur des sujets d'actualité ou de société. La remise du prix Régine Deforges marquera l'édition de cette année.

Créé au début des années 80, le festival «Lire à Limoges» organisé dans la ville de Limoges est l'un des plus importants rendez-vous littéraires en France. Il accueille chaque année près de 60 000 visiteurs.

Le romancier algérien Yasmina Khadra sera également à l'honneur au 22<sup>e</sup> Festival international de littérature «Dedica», prévu du 5 au 12 mars 2016 dans la ville italienne de Pordenone dans la région du Frioul-Vénétie Julienne.

Racim C.

## Dans le sud du pays

### Huit contrebandiers arrêtés et des armes récupérées

HUIT CONTREBANDIERS ont été arrêtés et des armes récupérées mardi dans le sud du pays par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Bordj Badji Mokhtar et d'In Guezzam (6<sup>e</sup> Région militaire) ont intercepté, le 9 février 2016, huit contrebandiers en leur possession un pistolet mitrailleur de type kalachnikov et une quantité de munitions, treize immigrants clandestins, un camion, trois véhicules tout-terrains, trois motos, trois détecteurs de métaux, 8 tonnes d'articles de quincaillerie, 2,21 tonnes de denrées alimentaires, 1 030 litres de carburant et des téléphones portables», relève la

même source. Au niveau de la 4<sup>e</sup> Région militaire, deux détachements relevant des secteurs opérationnels de Ouargla et d'El Oued «ont intercepté neuf criminels et saisi un fusil de chasse, des armes blanches, une quantité de munitions, un véhicule tout-terrain, 2 200 litres de carburant et des téléphones portables», note le communiqué. A Oum El Bouaghi (5<sup>e</sup> Région militaire), des éléments de la Gendarmerie nationale «ont arrêté deux criminels à bord d'un véhicule touristique en leur possession un fusil à pompe».

D'autre part et au niveau de la 2<sup>e</sup> Région militaire, des éléments des gardes-frontières «ont déjoué, à Tlemcen, une tentative de contrebande de 2 160 litres de carburant, alors que dix-huit immigrants clandestins de différentes nationalités africaines ont été appréhendés», ajoute la même source.

Hamid F.

## LE FLUX DES RÉFUGIÉS SYRIENS SUR LES CÔTES DE L'EUROPE



Louvis

Djalou@hotmail.com

## Ighram/ Béjaïa

### Les villageois lèvent le blocus mais menacent

■ Bloqué depuis quatre jours par des villageois issus de plusieurs hameaux, le siège de l'APC d'Ighram (daïra d'Akbou) a enfin été rouvert hier vers 11h après l'invitation à une réunion adressée par le wali aux représentants des comités des villages qui ont accepté immédiatement de le rencontrer.

Par Hocine Cherfa

Pour rappel, les villageois ont fermé le siège de l'APC pendant quatre jours pour revendiquer la mise en œuvre d'un programme de développement local axé sur l'amélioration des conditions de vie.

Les protestataires sont issus des villages Ilaâmouran Mechta, Taslent, Ighirdhane, Imaâdane, Ath Selam, Ath Boudaoud. Dès le départ, ils ont déclaré être déterminés à maintenir le blocus si les autorités de wilaya ne fixent pas de délai pour le lancement des travaux de réaménagement

du chemin communal qui traverse les villages concernés sur environ 7 km, depuis le village Taslent. Une détermination réaffirmée hier par un notable du village, en l'occurrence Mohamed Ckekri. Ce dernier a rappelé les points soulevés, notamment «le revêtement de la route, la raccordement à l'eau potable, le traitement du glissement et la réalisation de l'éclairage public dans les villages». Il dira: en réponse au maire: «Comment se fait-il que ce dernier a préparé une fiche technique pour le réaménagement de la route en question alors qu'aujourd'hui il déclare à la presse que la route est praticable?» En

effet, le maire a laissé entendre à la radio Soummam que la route est praticable et a été entretenue en 2006, tout en rappelant avoir tenu une réunion avec les protestataires en présence du chef de daïra sur la question «prioritaire» du raccordement au réseau d'eau potable. «Si nos revendications ne sont pas satisfaites, nous allons retourner à la contestation», rappelle notre interlocuteur. Il dira: «la route est délabrée, voire impraticable, depuis plusieurs années et que les promesses faites antérieurement, PV à l'appui, n'ont pas été tenues».

H. C.

## Hamam Melouane

### Le séisme a causé la fissuration de quelques bâtisses

La secousse tellurique enregistrée à Hamam Melouane (Est de Blida), hier à 21h12mn du matin, de magnitude 4,7 sur l'échelle ouverte de Richter, a causé la fissuration de quelques bâtisses, sans pour autant engendrer des dégâts humains et matériels, a déclaré le président de l'Assemblée populaire communale (P/APC).

La secousse tellurique, dont l'épicentre a été localisé à 3 km au nord de Hamam

Melouane, et qui a été ressentie par les habitants de la wilaya de Blida et ses environs «n'a pas causé de dégâts humains et matériels, à l'exception de la fissuration de quelques habitations privées et d'établissements publics», a précisé, à l'APS, Brahim Hamiche.

Les services de la Protection civile de la wilaya ont affirmé, pour leur part, que les sorties effectuées sur le terrain à la suite de la secousse tellurique «n'ont pas été ponctuées par la

constatation de dégâts humains et matériels».

Les citoyens sont appelés à faire preuve de sérénité et à éviter la précipitation et les tentatives de quitter leurs domiciles de façon expéditive, ont conseillé les mêmes services.

«Ils doivent plutôt garder leur calme et appeler le numéro vert (14) de la Protection civile, en cas de non enregistrement de blessures graves», a ajouté la même source.

Hani Y.